



CONSORTIUM NATIONAL  
DE FORMATION EN SANTÉ

Volet Université d'Ottawa

# Politique d'appui financier applicable aux frais de déplacement pour stages cliniques

**Faculté de médecine**

*Avril 2018*

[cnfs.ca](http://cnfs.ca)

# Politique d'appui financier applicable aux frais de déplacement pour stages cliniques

## Faculté de médecine

(en vigueur du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019)

L'Université d'Ottawa est l'un des onze partenaires universitaires et collégiaux qui constituent le Consortium national de formation en santé (CNFS). La mission du CNFS et de ses membres est d'augmenter la présence et l'apport de professionnels de la santé et de chercheurs francophones pour mieux répondre aux besoins de santé des communautés francophones en situation minoritaire (CFSM) et, ainsi, améliorer leur bien-être par l'accès aux services.

La mise en oeuvre de la Politique d'appui financier applicable aux frais de déplacement pour stages cliniques vise à inciter les étudiants à effectuer un stage clinique dans leur milieu d'origine ou dans un autre milieu francophone en situation minoritaire.

Un appui financier peut être accordé pour un stage fait à plus de 175 kilomètres de l'Université d'Ottawa.

# 1

## 1. Admissibilité

### 1.1 Étudiants dont la province d'origine est autre que le Québec et l'Ontario (étudiant CNFS)

Un étudiant canadien provenant de l'extérieur du Québec et de l'Ontario et inscrit au volet francophone de la Faculté de médecine de l'Université d'Ottawa est admissible à l'appui financier applicable aux frais de déplacement encourus pour effectuer **trois stages par année** (un stage d'un minimum de 20 h et deux stages d'au moins 40 h) dans sa province d'origine ou dans un milieu francophone minoritaire (hors Québec).

Ainsi, l'étudiant qui en fera la demande, selon le processus établi, se verra octroyer une somme ne pouvant pas dépasser le montant déterminé en fonction de la province du lieu du stage. Cet appui financier servira à couvrir ses frais de déplacement; la grille de l'annexe A décrit les allocations prévues pour chacune des provinces et chacun des territoires canadiens.

### 1.2 Étudiants dont la province d'origine est le Québec ou l'Ontario (étudiant non-CNFS)

Un étudiant canadien dont la province d'origine est le Québec ou l'Ontario et inscrit au volet francophone de la Faculté de médecine de l'Université d'Ottawa est admissible à l'appui financier applicable aux frais de déplacement encourus pour effectuer **un stage par année** (d'un minimum de 40 h) dans un milieu francophone minoritaire (hors Québec).

Ainsi, l'étudiant qui en fera la demande, selon le processus établi, se verra octroyer une somme ne pouvant pas dépasser le montant déterminé en fonction de la province du lieu du stage. Cet appui financier servira à couvrir ses frais de déplacement; la grille de l'annexe A décrit les allocations prévues pour chacune des provinces et chacun des territoires canadiens.

---

# 2

## 2. Milieux de stage

Dans l'esprit du mandat du CNFS, cette politique encourage les étudiants provenant de provinces autres que le Québec et l'Ontario à soit faire un stage dans leur province d'origine, soit le faire dans une CFSM. Il incombe à l'étudiant de se trouver des stages en milieu clinique et de faire les démarches nécessaires auprès de précepteurs potentiels. Le catalogue de stages aux choix, accessible par l'entremise du site Web du Bureau des affaires francophones (BAF), peut servir de point de départ à ces démarches.

**Tous les stages doivent être approuvés au préalable par le conseiller aux études et le Bureau des affaires francophones.**

---

# 3

## 3. Remboursement

### 3.1 Modalités

Pour se prévaloir de l'appui financier, l'étudiant doit :

#### **Avant de partir en stage**

- Remplir le formulaire de « Demande de remboursement – Stages cliniques effectués après le 1<sup>er</sup> avril 2018 » et le soumettre au BAF (local 2211 du pavillon Roger-Guindon ou à bafmed@uottawa.ca).
- Une fois que le BAF aura obtenu l'approbation du conseiller aux études et aura approuvé le stage, un courriel de confirmation sera envoyé à l'étudiant.

#### **Après le stage**

- Au retour de son stage, l'étudiant apportera une preuve attestant le déplacement au BAF ainsi que tous les reçus liés aux déplacements.
- Suite à l'approbation de la demande par la direction du CNFS – UOttawa, un remboursement sera émis dans les six semaines (chèque ou dépôt direct).

### 3.2 Conditions

#### **3.2.1 Preuves attestant le déplacement**

Une preuve « originale » attestant que le déplacement a eu lieu doit accompagner la demande de remboursement. Cette preuve consiste en le reçu de l'achat de votre billet (transport public), de votre carte d'embarquement (aller et retour), de reçus d'achat d'essence dans le cas d'un transport par véhicule privé.

Les frais de déplacement pour vous rendre de l'endroit où vous résidez à votre lieu de stage sont aussi admissibles pour remboursement, jusqu'à concurrence du montant total prévu selon la province ou le territoire. Veuillez svp fournir une carte « Google Map » démontrant le kilométrage parcouru pour ce trajet.

Le montant qui sera remboursé correspondra au total des reçus fournis jusqu'à concurrence du montant déterminé en fonction de la province du lieu du stage (Annexe A). Dans le cas de covoiturage, seul l'étudiant utilisant son véhicule peut soumettre une demande de remboursement et la carte « Google Map » servira de pièce justificative pour démontrer le kilométrage parcouru.

### 3.2.2 Autres conditions

- Aucun remboursement ne pourra être fait si le stage n'a pas été approuvé par le conseiller aux études et le BAF, et si l'étudiant n'a pas reçu un courriel de confirmation pour le stage.
- Aucun remboursement ne sera fait avant que le stage ne soit terminé.
- Aucun remboursement ne pourra être fait si l'achat du billet de transport public a été effectué avec des points de fidélité (Aéropian, Air miles ou autres).
- Cette politique ne couvre pas les frais de location de voiture.
- La demande de remboursement des frais de déplacement doit être faite à l'intérieur des 30 jours suivant la fin du stage.

# A

## ANNEXE A

PROVINCE/TERRITOIRE	MAXIMUM PRÉVU
Alberta	750 \$
Colombie-Britannique	750 \$
Île-du-Prince-Édouard	575 \$
Manitoba	575 \$
Nouveau-Brunswick	575 \$
Nouvelle-Écosse	575 \$
Nunavut	2 000 \$
Ontario	400 \$
Québec	0 \$
Saskatchewan	700 \$
Terre-Neuve-et-Labrador	650 \$
Territoires du Nord-Ouest	1 200 \$
Yukon	1 300 \$